

#### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la communication
- Comprendre ses mécanismes
- Développer les réflexes d'une négociation constructive

#### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

#### Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

#### Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

#### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

#### Evaluation des acquis

Questionnaire, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

#### Contact

**AAMTI FORMATION**

af@aamtiformation.fr

01 46 22 52 20

#### Pré-requis

Avocats / Collaborateurs / Juristes

#### Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

#### Date(s) de la formation

15 / 05 / 2024

#### Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel\* à Paris

*\*Sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles*

#### Intervenant(s)

**Maître Hirbod DEGHANI AZAR**

Avocat Associé à Paris, Médiateur, Président d'honneur de l'ASS. DES MEDIATEURS EUROPEENS, Membre du Conseil de l'Ordre de Paris

#### PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

##### **Matinée : 9h00 - 13h00**

- Les principes de la communication
- La prise en compte du positionnement des acteurs
- Les modes de communication
- La négociation

##### **Déjeuner : 13h00 - 14h00**

##### **Après-midi : 14h00 - 18h00**

- Connaître les rapports et les enjeux à négocier
- Principales techniques de négociation
- La présentation d'un bien
- La négociation de la lettre de mission en transactions immobilières
- Les rapports avec les clients et futurs co-contractants
- Base de la communication orale et écrite et négociation immobilière

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de construire une relation intègre et gagnant-gagnant avec l'ensemble des parties-prenantes de la transaction immobilière permettant d'assurer le bon déroulement des mandats.

 Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

#### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 414,00 € TTC**

*(345,00€ HT - 20% TVA)*

**Prix non-adhérents : 511,00 € TTC TTC**

*(425,83€ HT - 20% TVA)*

#### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

#### Modalités Inscriptions

En ligne sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

#### Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site. Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr), en l'adressant par voie postale avec votre règlement.

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.  
Siret : 892 472 689 000 17



## **MANDAT de Prélèvement SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'AAMTI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AAMTI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

### **PARTIE A REMPLIR RÉSERVÉE A L'A.A.M.T.I :**

Référence Unique de Mandat :

NOM DU CREANCIER

AAMTI-Association des avocats mandataires en transactions Immobilières

ET ADRESSE :

84 Avenue de Villiers- 75017 PARIS

NUMERO I.C.S. :

FR34ZZZ575578

### **PARTIE A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT :**

*Veillez remplir tous les champs*

NOM :

ADRESSE :

COORDONNEES DE  
VOTRE COMPTE :

*Les deux à remplir  
obligatoirement*

-----  
*Numéro d'identification internationale du compte bancaire - **IBAN***  
*(International Bank Account Number)*

-----  
*Code international d'identification de votre banque - **BIC***  
*(Bank Identifier code)*

DATE ET SIGNATURE :